

| SÉCURITÉ INCENDIE : ÉQUIPIER DE PREMIÈRE INTERVENTION | |  |
|---|---|--|
| OBJECTIFS | PUBLIC | PRÉ-REQUIS |
| <ul style="list-style-type: none"> - Être capable d'agir face à un départ de feu. - Être capable de manipuler un extincteur. - Être acteur de la sécurité incendie dans l'entreprise. | Personnel d'entreprise destiné à utiliser des moyens d'intervention pour intervenir sur un départ d'incendie dans sa zone de travail. | <ul style="list-style-type: none"> - Ne pas avoir de contre indication médicale. - Comprendre la langue française. |
| NOMBRE DE PARTICIPANTS : Groupe de 6 personnes minimum, 12 personnes maximum. | | |
| CONTENU DE L'ACTION DE FORMATION | | |
| THÉORIE | PRATIQUE | |
| <p>1. Le feu</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chimie, théorie du feu, les classes de feu. - Naissance du feu, explosion, propagation. - Points dangereux et vulnérables. <p>2. La prévention</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risques liés aux locaux, à l'environnement. - Procédures de travail (permis : de travail, de feu). - Présentation des règles d'évacuation. <p>3. L'extinction</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matériels de première intervention : extincteurs portatifs, robinets d'incendie armés (R.I.A). | <p style="text-align: center;">Pratique sur différents types de feux en fonction des besoins de l'entreprise :</p> <p style="text-align: center;">Exercices d'extinctions (extincteurs, R.I.A.)</p> <p style="text-align: center;">Le port des E.P.I est obligatoire.</p> | |
| DURÉE | LIEU | ÉVALUATION DES CONNAISSANCES |
| 4h00 | <ul style="list-style-type: none"> - En centre. - En entreprise. | Tests théoriques et évaluation pratiques. |
| PÉDAGOGIE | | |
| <p>La formation est dispensée par un animateur compétent et qualifié. Elle est réalisée à l'aide de support formateur (support informatique, films, documentations...), support stagiaire.</p> <p>Exercices pratiques sur feux avec extincteurs.</p> <p>Pour les stages en entreprise, prévoir une salle de formation : tableau blanc, écran...</p> <p>Exercices pratiques avec mise en œuvre du matériel en service dans l'entreprise sur zone aménagée mise à la disposition par le client, avec point d'eau à proximité immédiate. Mise à disposition du matériel : extincteur, R.I.A.</p> | | |
| VALIDATION DES ACQUIS | ÉQUIPEMENT À PRÉVOIR | |
| A l'issue de la formation, si réussite à l'examen, UCFE délivrera à l'employeur une attestation de stage. | <p>Équipement de protections individuelles pour la partie pratique (Tenue de travail, chaussures de sécurité, gants...).</p> | |

Nota : Art. R4227-39 : La consigne de sécurité incendie doit prévoir des essais et des visites périodiques du matériel au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.

Ces exercices et essais périodiques doivent avoir lieu tous les six mois. Leurs dates et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre tenu à la disposition de l'inspecteur du travail.